



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

résistants

Question écrite n° 27902

Texte de la question

A la veille du 60e anniversaire de la libération du territoire français, M. Patrick Roy souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la question des réparations dues à la région Nord - Pas-de-Calais. En effet, alors que cette région a connu les plus grands préjudices pendant la Seconde Guerre mondiale, elle n'a jamais bénéficié de réparations, de suites judiciaires ou même de repentance. Les faits qui s'y sont produits ne doivent être ni ignorés ni oubliés. Bien souvent, s'agissant de l'histoire et de la mémoire de cette période et de la Résistance, il n'est fait état que de la prise en compte de la Résistance seconde, celle qui s'est affirmée après, c'est-à-dire fin 1942 début 1943. Or, la Résistance première, qui a débuté dès 1940, principalement dans la région Nord - Pas-de-Calais est omise. Il s'agit pourtant d'une Résistance populaire, massive qui a été précocement et durement réprimée. Cette région rattachée au commandement allemand de Bruxelles a subi des destructions et des exactions plus cruelles que partout ailleurs. En mai 1940, les combats et les bombardements ont provoqué des dégâts immenses. La moitié des soldats tués pendant la campagne de France l'ont été dans cette région. Les représailles nazies sur la population civile furent nombreuses, et le total des victimes a dépassé celui d'Oradour-sur-Glane. Tous ces faits restent ignorés de la mémoire collective. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de rendre un juste hommage aux combattants et aux victimes du Nord - Pas-de-Calais. - Question transmise à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants tient à préciser que la région Nord - Pas-de-Calais n'est pas ignorée de la politique de mémoire, et singulièrement des actions dédiées à la mémoire de la Résistance. En effet, la revue « Les chemins de la Mémoire » ainsi qu'une plaquette de la collection « Mémoire et Citoyenneté » ont été consacrées, en 2001, à la grève des mineurs du Nord - Pas-de-Calais de mai-juin 1941. De plus, dans le cadre des « relais de la Mémoire », opération qui s'est déroulée sur différents sites le 18 juin dernier, le lieu emblématique choisi pour la région Nord - Pas-de-Calais a été la maison natale du général de Gaulle. Celle-ci fait, par ailleurs, l'objet d'une rénovation soutenue par l'État. L'année 2004 verra, en outre, la parution d'un guide du tourisme de mémoire pour le territoire du Nord - Pas-de-Calais. Il convient encore de préciser qu'une convention d'intention a été signée par le secrétaire d'État aux anciens combattants et par chacun des présidents du conseil régional, du conseil général du Pas-de-Calais et de la communauté d'agglomération en vue de la restauration par l'État de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette et de la valorisation du site par les collectivités locales, dont les travaux se poursuivront en 2004. Enfin, le ministère soutient de manière continue des projets initiés par l'association « la Coupole » à Saint-Omer. Ces initiatives témoignent que la région Nord - Pas-de-Calais n'est pas oubliée dans le cadre des actions de Mémoire entreprises et soutenues par le secrétaire d'État aux anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27902

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8543

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 61